

Présentation du projet de thèse

Sujet : L'expérience des personnes significatives envers le processus de placement en famille d'accueil de proximité

Au Québec, lors d'un retrait du milieu familial, selon la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), le recours aux personnes significatives doit être envisagé avant de confier l'enfant en famille d'accueil régulière. Ce sont principalement des tiers apparentés qui sont alors interpellés par les services de protection de la jeunesse (Cuddeback 2004; Del Valle, Lazaro-Visa, Lopez et Bravo, 2011; Poirier, Hélié et Lamothe, 2018; Hélié, Turcotte, Turcotte et Carignan, 2015).

Depuis 2015, dans le cadre de la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires (LRR), les personnes significatives sont maintenant désignées comme des familles d'accueil de proximité (LRQ, c-24.0.2). Ainsi, elles ont les mêmes droits et responsabilités que les familles d'accueil régulières (Hélié et al. 2015; Poirier et al. 2018). Elles doivent rencontrer les mêmes exigences en matière d'accréditation à titre de ressource de type familial.

En raison des liens significatifs et de l'appartenance familiale, il demeure que ce type de placement présente des différences par rapport au placement en famille d'accueil régulière. Plusieurs recherches montrent des distinctions quant au profil des enfants placés auprès des personnes significatives, de leurs vécus et des motifs de compromission (Altshuler, 1999, Carpenter et Clyman, 2004; Cuddeback 2004; Turcotte et Bélanger, 2010; Del Valle et al. 2011; Saint-Jacques, Drapeau et Turbide 2015; Hélié et al. 2015; Poirier et al. 2018).

Notamment, l'étude de Hélié et al. (2015) montre « une plus grande stabilité pour les enfants placés auprès d'une PS » (p.67). Aussi, dans la recherche de Saint-Jacques et al. (2015), les comités des usagers mentionnent qu'un placement auprès d'une personne significative peut faire en sorte que les enfants vivent des conflits de loyauté. La recherche de Poirier et al. (2018) expose d'ailleurs que certaines raisons invoquées de mettre fin au placement reposent sur des problèmes personnels chez la personne significative et des relations conflictuelles entre le parent et la personne significative.

Ainsi, le processus d'accréditation de la famille d'accueil de proximité ne peut pas exclure l'appartenance familiale et les liens significatifs. D'ailleurs, Turcotte et Bélanger (2010) mentionnent l'importance que les personnes significatives soient évaluées aussi en considérant les dimensions spécifiques à la dynamique familiale. Toutefois, quelle est l'expérience des personnes significatives quant à cette évaluation ? Comment vivent-elles le processus et les exigences d'accréditation ? Le projet doctoral vise à recueillir les vécus différents associés à trois temps du processus d'accréditation, soit avec les personnes significatives, les postulants de famille d'accueil de proximité et les familles d'accueil de proximité.

Références

- Altshuler, S. J. (1999). Children in kinship foster care speak out: we think we are doing fine. *Child and Adolescent Social Work*, 16(3), 215 –235.
- Carpenter, S. et Clyman, R. (2004). The longterm emotional and physical wellbeing of women who have lived in kinship care. *Children and Youth Services Review*, 26, 529-549.
- Cuddeback, G. (2004). Kinship family foster care: A methodological substantive syntheses of research. *Children's and Youth Services Review*, 26, 623-639
- Del Valle, J., Lazaro-Visa S., Lopez, M et Bravo, A. (2011). Leaving family care: Transitions to adulthood from kinship care. *Children's and Youth Services Review*, 33, 2475-2481.
- Hélie, S., Turcotte, G., Turcotte, D. et Carignan, A-J. (2015). Le placement auprès de personnes significatives au Québec : portrait des enfants placés et du contexte d'intervention. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 32 (1-2), 49-72.
- Loi sur la protection de la jeunesse*. (2010). LRQ, c. P-34.1
- Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant*, LRQ (2014), c-24.0.2.
- Poirier M-A., Hélie, S. et Lamothe, J. (2018). Les familles d'accueil de proximité : regard québécois sur ce dispositif d'accueil. *L'Harmattan, La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(43), pp. 47-64.
- Saint-Jacques, M-C. Drapeau, S. Turbide, C. (2015). *Les impacts sur les familles des modifications apportées à la loi sur la protection de la jeunesse au Québec : progrès, espoirs et points de tension*. Union nationale des associations familiales, Recherches familiales, 12, pp. 181 à 196.
- Turcotte G. et Bélanger D. (2010). Les impacts du placement en familles d'accueil de parenté : les objets de controverse et les réponses de la recherche. *Revue Défi jeunesse*. 16(3), pp. 95-107.